

Clichy, le vendredi 24 avril 2015

PUBLICATION D'ELEMENTS DE REMUNERATION DE DIRIGEANTS MANDATAIRES
SOCIAUX EFFECTUEE EN APPLICATION DU CODE AFEP-MEDEF DE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE DES SOCIETES COTEES DE JUIN 2013

**Attribution conditionnelle d'Actions au Président-Directeur Général
par le Conseil d'Administration du 22 avril 2015**

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2015, le Conseil d'Administration a décidé, le 22 avril 2015, sur proposition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, l'attribution conditionnelle de 32 000 actions de performance à Monsieur Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général de L'Oréal.

L'acquisition définitive de ces actions est soumise à la réalisation de conditions de performance qui sera constatée au terme d'une période d'acquisition de 4 ans à compter de la date d'attribution. Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra, pour une moitié d'entre elles, de la croissance du chiffre d'affaires cosmétique comparable par rapport à celle d'un panel de concurrents, et pour l'autre moitié, de l'évolution du Résultat d'Exploitation consolidé du groupe L'Oréal.

Au terme de la période d'acquisition de 4 ans, Monsieur Jean-Paul Agon, en tant que résident français à la date d'attribution, est tenu de conserver les actions acquises définitivement pendant une période supplémentaire de 2 ans, durant laquelle ces actions sont incessibles.

Monsieur Jean-Paul Agon conservera sous la forme nominative, jusqu'à la cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général de L'Oréal, 50% des actions qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition.

Compte tenu du niveau significatif des obligations de conservation imposées au Président-Directeur Général de L'Oréal lors de la levée d'options de souscription d'actions et de l'acquisition définitive d'actions, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas imposer à M. Agon l'achat, recommandé par le code AFEP MEDEF, d'une quantité supplémentaire d'actions de la société lors de la disponibilité des actions attribuées.

Cette décision s'inscrit dans le cadre plus large de l'attribution conditionnelle de 860 150 actions à 1 943 bénéficiaires effectuée dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2015 présentée aux pages 303 et 304 du Document de Référence 2014 (<http://www.loreal-finance.com/fr/document-de-reference>).

«Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en version anglaise sur notre site Internet www.loreal-finance.com.

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.»

Contacts L'ORÉAL (standard : 01.47.56.70.00)

**Actionnaires individuels
et Autorités de Marché**

M. Jean Régis CAROF
Tél. : 01.47.56.83.02
jean-regis.carof@loreal.com

**Analystes financiers et
Investisseurs Institutionnels**

Mme Françoise LAUVIN
Tél. : 01.47.56.86.82
francoise.lauvin@loreal.com

Journalistes

Mme Stéphanie CARSON-PARKER
Tél. : 01.47.56.76.71
stephanie.carsonparker@loreal.com

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I.N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels ou le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, <http://www.loreal-finance.com/>, ou contacter le numéro vert : 0.800.66.66.66 (appel gratuit).